

Zeitschrift: Revue de Théologie et de Philosophie
Herausgeber: Revue de Théologie et de Philosophie
Band: 3 (1915)
Heft: 15

Artikel: Les origines de la société de bible du canton de Vaud et son fondateur
Autor: Vuilleumier, Henri
Kapitel: 1: Coup d'œil sur ce qui s'était fait depuis les temps de la réformation pour répandre parmi les habitants du pays de Vaud la connaissance de la parole de Dieu
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-379957>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à peu près textuellement, dans l'un des chapitres de sa monumentale *Histoire du mouvement religieux et ecclésiastique dans le canton de Vaud pendant la première moitié du XIX^e siècle* (1). En ce qui concerne la personne du professeur Levade, nous possédons en outre un article nécrologique de la *Gazette évangélique* de 1834 (2), une page d'un de ses anciens élèves, Louis Burnier, dans sa biographie d'Auguste Rochat (3), et une courte notice d'un ci-devant collègue, André Gindroz, dans un article posthume du *Chrétien évangélique* de 1870 (4); sans compter celle qui figure au tome II^e du *Dictionnaire biographique* de M. Albert de Montet. Tout en faisant mon profit de ces quelques publications, j'ai puisé la matière principale de la communication qui va suivre aux sources de première main, qui sont les *Rapports* imprimés de la Société de Bible, allant de 1816 à 1836, et le *Journal des opérations* du Comité directeur et de son président, de la main de ce dernier. A ces matériaux se joindront divers renseignements recueillis çà et là.

I. — COUP D'ŒIL SUR CE QUI S'ÉTAIT FAIT DEPUIS LES TEMPS
DE LA RÉFORMATION
POUR RÉPANDRE PARMIS LES HABITANTS DU PAYS DE VAUD
LA CONNAISSANCE DE LA PAROLE DE DIEU.

Cet aperçu historique ne sera pas inutile pour nous permettre d'apprécier à sa juste valeur la pensée qui a présidé à la création d'une société biblique dans notre pays.

Pendant fort longtemps, chez nous comme dans les autres églises réformées de langue française, on ne disposait que de la Bible et du Nouveau Testament de la version d'Olive-

(1) Tome I^{er} (1870), Livre II, chap. IV, p. 102-117.

(2) Obligeamment communiqué par M. le pasteur L. Favez.

(3) *Notice sur Auguste Rochat* (Lausanne, 1848), p. 18.

(4) XIII^e année, p. 444 et suiv. (Fragments inédits de l'*Histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud*, 3^e et dernier fragment).

tan (1535) et des revisions successives qui s'en sont faites à Genève, du vivant de Calvin et après sa mort. Le droit d'en retoucher le texte était devenu un véritable monopole en faveur de la Compagnie des ministres de cette ville, c'est-à-dire, en fait, de leur illustre modérateur et des quelques disciples fidèles qu'il jugeait suffisamment versés dans les langues originales pour les associer à son œuvre de reviseur. Lui-même, d'ailleurs, ne s'est jamais déclaré satisfait de ses corrections. Encore sur son lit de mort, après un travail de vingt années, malgré cinq revisions du Nouveau Testament et à peu près autant de l'Ancien, le grand exégète qu'était notre réformateur français appelait de ses vœux une refonte totale de la version reçue, afin de la rendre plus exacte, à la fois, et mieux accommodée à l'intelligence du commun peuple. (1)

Ce vœu devait se réaliser, en une certaine mesure, environ un quart de siècle plus tard : en 1588 paraissait en un imposant in-folio la *Bible* dite *de Genève*. Elle était l'œuvre collective des pasteurs et professeurs de cette ville, mais avait pour auteurs principaux Théodore de Bèze qui dès 1550, étant encore à Lausanne, avait coopéré aux revisions calviniennes, et son neveu par alliance, le très érudit Bonaventure (dit Corneille) Bertram, mort professeur d'hébreu à notre académie en 1595. Plus satisfaits, semble-t-il, de leur travail qu'Olivet et Calvin ne l'avaient été du leur, en tout cas plus conservateurs qu'eux, les auteurs de la nouvelle revision, sans prétendre qu'on ne puisse faire mieux, exprimaient dans une épître préliminaire le désir qu'on s'en tint à leur œuvre. Ils ne furent que trop exaucés. Cette version genevoise de 1588, dit Segond dans l'avant-propos de sa traduction de l'Ancien Testament, « se présenta avec une telle autorité et fut si bien accueillie des Eglises réformées qu'elle ferma jusqu'à nos jours, pour ainsi dire, l'accès

(1) Voir dans la Revue de théologie et de philosophie de 1889 les articles de O. DOUEN sur *L'histoire du texte de la Bible d'Olivet, 1535-1560*.

à toute tentative de traduction indépendante, d'après les textes originaux et en conformité avec les progrès dans les études historiques, philologiques et exégétiques » (1).

Les éditions de cette Bible de nos réformateurs, érigée trop tôt en une sorte de Vulgate protestante, n'avaient pas tardé à se multiplier. Les unes voyaient le jour à Genève même, où l'impression en était surveillée de près par l'autorité ecclésiastique ; d'autres à l'étranger, notamment à Lyon dont les imprimeurs-éditeurs travaillaient en vue du public catholique non moins que de la clientèle réformée. Parmi ces éditions il en est de fort belles, dont les exemplaires devenus plus ou moins rares font aujourd'hui la joie et l'orgueil des bibliophiles, au double sens de ce mot. Bon nombre d'entre elles, pour autant du moins qu'il s'agissait de la Bible complète, n'avaient que l'inconvénient d'être peu maniables, vu leur volume et leur format, et surtout de revenir assez cher, trop cher pour le commun des mortels. Car le débit des livres saints était l'affaire des libraires et, partant, article de commerce. La diffusion en était dès lors forcément limitée, cela d'autant plus que, dans nos cités et à plus forte raison dans les paroisses rurales, la proportion des illettrés, pour ne pas dire des analphabètes, devait être, au-delà même du xv^e siècle, sensiblement plus forte qu'elle ne l'a été dans la suite en raison des progrès de l'instruction populaire. On comprend donc que, de bonne heure, se soit fait sentir le besoin de suppléer par des moyens divers à la rareté relative des livres saints. Si ces livres faisaient encore défaut dans un trop grand nombre de demeures de leurs ouailles, les conducteurs de l'Église, — par où j'entends les magistrats aussi bien que les ministres — devaient tenir d'autant plus à ce que les Saintes Écritures occupent une large place dans le culte public et dans les écoles (là du moins où il en existait) et qu'ainsi, selon le langage de l'apôtre, la parole du Christ *habite* tou-

(1) *La Sainte Bible. Ancien Testament. Traduction nouvelle d'après le texte hébreu.* Tome I, p. X. (L'avant-propos est daté d'octobre 1873.)

jours plus abondamment — *plantureusement* disait la version d'alors — *dans les cœurs*.

A ce but servaient soit la prédication telle qu'elle se pratiquait en ces temps-là, soit la lecture biblique au service liturgique appelé *la Prière*. Dans nos villes il y avait culte au temple, non seulement trois fois par dimanche (y compris le catéchisme), mais plusieurs fois pendant la semaine; à Lausanne, tous les jours, le prêche alternant, d'un jour et d'un temple à l'autre, avec le catéchisme ou la Prière. Dans les paroisses de campagne les offices n'étaient guère moins fréquents, seulement ils se partageaient entre la paroissiale et les annexes. Ajoutez qu'aux termes des ordonnances souveraines, la fréquentation du culte était obligatoire au moins une fois le dimanche et l'un des jours de la semaine. Les défailants pouvaient être cités en Consistoire pour être admonestés et, en cas de récidive, condamnés à une amende. Ces moyens coercitifs, nous les regardons et les jugeons aujourd'hui du haut de notre grandeur. C'est pourtant à ce prix qu'au sein d'un peuple à réformer et à éduquer, se créent les bonnes habitudes. La piété coutumière n'est-elle pas, en règle générale, le berceau de la foi personnelle ?

Je disais tout à l'heure : la prédication telle qu'elle se pratiquait en ces temps-là. A vrai dire, ce n'était pas de « sermons » qu'alors il s'agissait. Le prêche consistait en une homélie ou, mieux encore, c'était tout uniment de l'exégèse pratique. Après que les termes du texte avaient été dûment expliqués, que le sens en était éclairci au moyen d'une paraphrase, on en montrait les « usages » ; autrement dit, on en faisait l'application. Et ce texte, ce n'était pas, comme dans les églises luthériennes, celui des anciennes péricopes du missel, tirées des Évangiles ou des Épîtres. Ce n'était pas davantage, comme le veut l'usage d'aujourd'hui, celui d'un verset choisi *ad libitum*, détaché de son contexte, extrait sans suite et sans ordre, au moins apparent, tantôt d'un livre, tantôt d'un autre de l'Ancien ou du Nouveau

Testament. Selon le mode inauguré par Zwingli, suivi par Farel, Calvin et leurs compagnons d'œuvre, c'était le texte continu de tout un livre biblique. Le prédicateur d'alors n'avait guère à se mettre en peine de son idée d'exorde, ni d'un plan plus ou moins logique, puisqu'il n'avait pas proprement à traiter un sujet.

A teneur de nos vieux règlements de Classe, son principal souci, une fois qu'il avait arrêté son choix sur tel ou tel livre de la Bible, devait être, conformément au précepte apostolique (2 Tim. II, 15), de *découper comme il faut* la parole de vérité (1). Cela voulait dire, tout d'abord, qu'au lieu de s'en tenir à la division traditionnelle en chapitres et en versets, il fallait faire la coupure au bon endroit, de façon que la portion qu'on prenait pour texte formât « un sens complet ». Ensuite, après avoir clairement exposé la pensée de l'écrivain sacré, il s'agissait, dans la partie applicative du prêche, de détailler, c'est-à-dire de distribuer convenablement entre les diverses classes d'auditeurs, les leçons renfermées dans cette « tranche » de l'Écriture inspirée, de telle sorte que chacun, en sortant du temple, pût emporter la part de « viande » spirituelle qui lui revenait selon ses circonstances et ses besoins. L'écoulement du sablier qu'il avait près de lui, en chaire, indiquait au prédicateur le moment où il devait mettre un terme à ses développements, quitte à reprendre la suite de son « texte ordinaire » au prochain rendez-vous. Et il continuait ainsi semaine après semaine jusqu'à ce qu'il fût au bout de son livre, fallût-il y consacrer les prêches de plusieurs mois, voire de plus d'une année. Cette série continue ne souffrait d'interruption qu'à l'occasion des grands jours de fête chrétienne ou de telle circonstance extraordinaire, où l'on choisissait un texte plus directement en rapport avec la solennité du jour.

(1) Voir par exemple le Règlement de la Classe d'Orbe et Grandson, art. 3 et 4. (En tête des *Acta* de la Classe, commencés en mai 1585.)

Pareil mode de procéder avait l'incontestable avantage de mettre nos auditoires en contact suivi avec l'Écriture sainte, de les familiariser peu à peu, sinon avec son contenu intégral, du moins avec les portions les plus utiles ou, pour parler comme la version alors reçue, «les plus profitables à endoctriner, à convaincre, à corriger, à instruire selon justice», en même temps qu'à consoler (2 Tim. III, 16; Rom. XV, 4). C'étaient là, au dire de nos vieux docteurs, les cinq *usus* de la Parole inspirée et, partant, de toute prédication évangélique (1). Notez que pour parer au danger de la lassitude qui aurait pu résulter de l'étude prolongée d'un même «texte» scripturaire, on avait coutume de traiter des livres différents le dimanche et les jours sur semaine, l'un de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament. Et au service dit de Prière, présidé, à défaut du ministre, par le régent d'école ou tel autre «homme de bien», la lecture biblique avait sans doute, elle aussi, pour objet une portion de l'Écriture différente du texte dit ordinaire. A quoi il faut ajouter que, dès le XVII^e siècle, l'usage se généralisa, au culte principal du dimanche matin, de faire précéder encore le service proprement dit d'une lecture biblique entre le deuxième et le troisième «coup de cloche»; office dont étaient chargés, dans la règle, les pédagogues de la paroisse (à Lausanne les jeunes ministres «impositionnaires» et les étudiants en théologie des «volées» supérieures). Par ces divers moyens il était donc pourvu aussi largement que possible à ce que le commun des fidèles, de ceux du moins qui étaient quelque peu assidus au culte public, acquit la connaissance des saintes lettres, alors même que plusieurs n'avaient pas encore de Bible chez eux.

(1) Voir entre autres le plus ancien traité d'homilétique publié chez nous, en 1602 : *Ecclesiastes sive de Methodo sacrarum concionum*, par le professeur de théologie Guillaume Du Buc (*Bucanus*); réimprimé en 1645 à Groningue, par ordre de la Faculté de théologie de cette ville, à l'usage des candidats au Saint ministère. Du Buc n'avait fait d'ailleurs que s'inspirer de la classique *Methodus concionandi* d'André HYPERIUS, de Marburg, 1553.

Cependant, avec le temps, le nombre des foyers d'où le saint livre était absent devait être allé en diminuant. Au cours du xvii^e siècle on avait vu se multiplier les éditions d'un format plus commode et d'un prix plus abordable. Il en parut non seulement à Genève, mais en France avant la Révocation et surtout en Hollande. Dans notre pays même, où l'industrie typographique avait peine à prospérer, il en sortit une, dit-on, des presses que Jean-Baptiste Fatio, seigneur de Duillier, avait installées en 1675 dans son château, avec l'appui moral de notre Académie et la permission des Excellences de Berne. Bien plus, au siècle suivant, les dites Excellences, qui avaient déjà patronné la publication, pour leurs terres allemandes, de la version réformée de Piscator, résolurent de faire imprimer aussi à leurs frais une édition de la Bible française, pour en faciliter l'acquisition à leur féaux sujets du Pays de Vaud. Ce n'était que justice puisqu'une de leurs ordonnances souveraines exigeait que tout Vaudois qui voulait se marier eût à produire, en même temps que son mousquet, un *billet de Bible* constatant qu'outre son arme guerrière il était muni de l'arme spirituelle, de la Parole de Dieu. N'oublions pas, surtout, qu'à côté de la Bible de Genève, qui continuait à se réimprimer, s'étaient peu à peu accréditées deux revisions individuelles : celle de David Martin (1707), revue à son tour par Pierre Roques (1736), et celle, notablement retouchée et modernisée, de J.-Fréd. Ostervald (1744). On sait que cette dernière, avec ses « arguments et réflexions », ne devait pas tarder à faire fortune en même temps que le Catéchisme de son auteur, et à monter, quoique sans décision officielle, au rang de version dominante, dans l'usage ecclésiastique tout au moins.

Sur ces entrefaites, la méthode homilétique s'était transformée à plus d'un égard. D'analytique qu'elle avait été au début, elle était devenue de plus en plus synthétique. En d'autres termes, l'homélie s'était muée en sermon, à peu près tel qu'on l'entend communément aujourd'hui. De plus,

avec la série scripturaire traditionnelle était entrée en concurrence, dès le début du XVIII^e siècle, une série de textes basée sur un autre principe, le principe systématique de l'ordre des matières. Cet ordre était celui du manuel catéchétique officiel, ou du moins « autorisé », à savoir le *Catéchisme de Heidelberg*, appelé aussi Grand catéchisme de Berne ; plus tard l'*Abrégé d'Ostervald*, remanié par le professeur Georges Polier à l'usage des Ecoles de charité de Lausanne. De là, dans les églises de campagne surtout, l'alternance plus ou moins régulière, de quinze en quinze jours, entre le *sermon* sur le texte dit « ordinaire » et le *catéchisme oratoire*, lequel s'adressait aux adultes tout autant qu'aux adolescents. L'usage de ces « actions » alternatives s'est maintenu dans certaines de nos paroisses jusqu'au delà du milieu du siècle dernier. Enfin, en ce qui concerne le sermon proprement dit, abandon de plus en plus général, à commencer par les paroisses de ville, du texte en série continue de tel ou tel livre biblique, pour des textes choisis à volonté. Officiellement, cette liberté concédée au prédicateur ne date, à ma connaissance, que des Ordonnances ecclésiastiques de 1773. Mais l'article de loi en question n'aura fait que sanctionner un état de fait entré dans les mœurs depuis plus ou moins longtemps.

2. — ÉTAT DES CHOSES AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE.

LES PREMIÈRES SOCIÉTÉS BIBLIQUES.

De cet aperçu rétrospectif il ressort que les sages précautions prises à l'âge de la Réforme en vue d'entretenir au sein du peuple de l'Eglise la connaissance des Saintes Ecritures au moyen d'une lecture fréquente et d'une exposition suivie de leur contenu dans le culte public, étaient tombées peu à peu en désuétude dans la mesure où les éditions et les versions bibliques se sont multipliées et où le volume sacré, en particulier le Nouveau Testament, s'était répandu